Seine-Saint-Denis : une prime de 10.000 euros récompensera les fonctionnaires restés “au moins 5 ans” dans le 93

25/09/2020 à 21h52



RECOMPENSE Cette prime de « fidélisation » récompensera les fonctionnaires restés au moins cinq ans en Seine-Saint-Denis.

Pour récompenser les fonctionnaires restés au moins cinq ans en Seine-Saint-Denis, la prime de « fidélisation », annoncée il y a onze mois, sera versée à partir du 1er octobre, a annoncé Matignon, ce jeudi, à la veille d’un déplacement de Jean Castex dans le département. « Le Premier ministre présentera vendredi le décret sur la prime de fidélisation, qui sera opérationnelle au 1er octobre », a indiqué Matignon.

Cette enveloppe, chiffrée à 15 millions d’euros par an, est destinée aux personnels de la fonction publique d’Etat (police, justice, Education nationale…) restant dans le 93, qui « n’arrive pas à pérenniser ses fonctionnaires », font valoir les services du Premier ministre. Un tiers des magistrats se renouvelle chaque année et plus de 60 % des enseignants exercent en Seine-Saint-Denis leur premier poste, car envoyés dans le département pour combler les départs. Avec ce dispositif, un agent entré dans une administration de Seine-Saint-Denis au 1er janvier 2021 pourra toucher 10.000 euros au 1er janvier 2026.

(…) 20 minutes